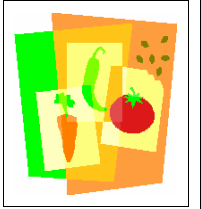


AMAP d'Autan-Jacques Dezeuze

CONSOMMATEURS ET PAYSANS SOLIDAIRES



Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).

Une AMAP est un partenariat entre un agriculteur et un groupe de consommateurs engagés. Ces « Amapiens » payent d'avance une partie de la récolte annuelle, et l'agriculteur, leur fournit chaque semaine un panier de légumes « de saison » dont le montant est fixé chaque année en assemblée générale.

Pour le paysan, cette garantie d'écoulement de sa marchandise et l'avance de trésorerie sont des soutiens décisifs.

Pour les consommateurs, c'est l'assurance de disposer de produits frais de grande qualité, cultivés sagement.

La charte des Amap engage l'agriculteur à cultiver « sain et dans le respect de l'environnement ». Un lien de confiance se tisse entre le producteur et les « consom'acteurs ». Exemple d'économie solidaire locale, une AMAP libère l'agriculteur des contraintes inhérentes à l'économie de marché et lui permet de se consacrer pleinement à une production respectueuse de l'environnement. Participer à une AMAP, c'est aussi réapprendre à se nourrir avec les saisons, au rythme de la nature.

Une fois par semaine, le producteur et les Amapiens se retrouvent en un lieu convenu et chacun prend sa part de légumes frais en fonction de la récolte du jour.

1200 AMAP existent déjà en France, bien plus dans le reste du monde. Mais les valeurs fondamentales sont les mêmes sur toute la planète:

Les producteurs

Yannick et Dominique RÉGIS

Ferme Rauly
81290 VIVIERS LES MONTAGNES
05 63 71 11 65 - 06 63 08 79 14
Maraicher bio

Emmanuel et Stéphanie GESLOT
PUECH AURIOL
81100 CASTRES
05 63 72 02 47
Maraicher Bio, avec traction animale

Combien cela coûte-t'il ?

Pour la présente saison, le coût du panier est de 10 €. Il n'a pas varié depuis 2004

Plus d'Info

SITE DE L'AMAP D'AUTAN-JACQUES-DEZEUZE
<http://amap.autan.free.fr/>

SITE Du Réseau des AMAP DU TARN
<http://amaptarn.free.fr/>
Contact: reseauamaptarn@gmail.com

SITE Du MIRAMAP
(Mouvement inter-régional des AMAP)
<http://www.miramap.org>

Volet à renvoyer au trésorier de
l'AMAP d'Autan-Jacques Dezeuze

Didier Loufrani,
27 rue Gustave Courbet
81100 Castres 05 63 70 71 42

PROXIMITÉ : relocalisation de l'économie par un soutien à l'agriculture paysanne, relation directe entre les producteurs et les consommateurs, circuits courts

EQUITÉ, SOLIDARITÉ, TRANSPARENCE ET CONFIANCE : partenariat équitable entre producteurs et amapiens basé sur la confiance, la transparence et la solidarité financière

QUALITÉ, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NORMES SOCIALES : une agriculture paysanne, socialement équitable (respect des normes sociales par rapport à tous les employés de l'exploitation) et écologiquement saine (pas de pesticides ni engrais chimiques de synthèse)

AUTONOMIE DES PRODUCTEURS ET RESPONSABILISATION DES CONSOMMATEURS : une agriculture économiquement viable et visant le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations ; des consommateurs, acteurs de leur propre consommation et pouvant choisir des modes alternatifs de distribution

CONVIVIALITÉ : lien direct entre producteurs et consommateurs

Participer à l'Amap d'Autan-Jcques-Dezeuze

Adresse de l'association : 27 rue Gustave Courbet 81100 Castres

Présidente: Marina Dezeuze Tél 05 63 62 00 93
marina.dezeuze@hotmail.fr

Secrétaire : Maïte Le Pesant Tél: 05 63 74 61 13
mtgary@wanadoo.fr

Trésorier: Didier Loufrani, 27 rue Gustave Courbet 81100 Castres 05 63 70 71 42
didier81@gmail.com

Autres membres du bureau :
Philippe AIZPURUA , moulin de roques 81100 castres tel: 09 64 11 57 56

aizpurua@wanadoo.fr

Christophe MOISY 7 rue du Bosquet 81100 Castres Tél: 06 28 03 41 30

moisy.christophe@yahoo.fr

Où et quand est-ce que je me procure mon panier ?

Le lundi soir, à partir de 18H, sur un lieu défini

dans sa convention de fonctionnement. Pour la présente saison, il y aura successivement les lieux de distribution suivants :

- Du Lundi 6 Septembre 2010 au lundi 27 Septembre inclus, Chez les Amapiens Henny et Pippo Moulin de Roques 81100 Castres derrière Decathlon.

- A Partir du 4 Octobre 2010 et jusqu'au 7 Février 2011 inclus Chez Corinne et Pasquale Angione 82 rue Marcel Briguiboul à Castres.

Comment se déroule la distribution ?

Les légumes sont livrés dans des caissettes. La composition du panier est inscrite sur un tableau. Chacun se sert et compose son panier avec l'aide du producteur et d'un membre bénévole. Il est très conseillé d'organiser un tour de ramassage pour économiser le carburant. On peut aussi prendre son vélo et profiter de l'ambiance conviviale et détendue, des recettes et même quelquefois des petits gâteaux maison!

De quoi se compose le panier ?

Au début de la saison, le producteur propose son calendrier de production. Le contenu du panier varie tout au long de la saison, suivant les récoltes.

Quels risques pour l'amapien ?

Votre engagement est un acte de solidarité puisque vous partagez les risques dus aux aléas du temps. Mais les productions sont suffisamment diversifiées pour compenser les pertes éventuelles.

Seul... puis je prendre un demi panier ?

Vous en parlez pour trouver un autre adhérent susceptible de partager un panier avec vous. Si je ne peux pas venir?

Ce panier est à vous ; si vous n'êtes pas là, un ami ou un voisin peut venir le chercher à votre place. Vous pouvez aussi prévenir l'Amapien qui accueille et qui pourra le garder jusqu'au lendemain ou plus.

Volet à renvoyer

Pour adhérer à l'AMAP d'Autan-Jacques Dezeuze (association Loi 1901)

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte des AMAP, des Statuts et du Règlement Intérieur de l'AMAP d'Autan-Jacques Dezeuze et de cette Plaquette

Nom de l'adhérent :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tel :

Signature :

SAISON Automne Hiver 2010_2011

du 6 Septembre 2010 au 7 Février 2011 (23 semaines)

Pour un panier par semaine 230 Euros en chèques (1, 2 ou maximum 5 chèques 50/50/50/40/40 €)

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du G.I.E. « Les jardins de MAYA », datés au jour de l'engagement, envoyés au trésorier, Didier Loufrani, 27 rue Gustave Courbet 81100 Castres Tél:05 63 70 71 42

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du G.I.E. « Les jardins de MAYA », datés au jour de l'engagement, envoyés au trésorier, Didier Loufrani, 27 rue Gustave Courbet 81100 Castres Tél:05 63 70 71 42

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation pour l'année civile 2010 est fixée à 7 €. Le chèque de 7 € est à libeller au nom de l'AMAP d'Autan-Jacques-Dezeuze. La cotisation 2011 sera fixée en assemblée générale et sera exigible à partir du 1er Janvier 2011